

Ce jourd'hui 21 juin 1868, Nous Maire de la commune de Combiers Canton de Savalotte Département de la Charente, nous étant rendu au bourg de Combiers en la Salle de la mairie à l'heure de midi, à l'effet de réunir - extraordinairement le conseil municipal de cette commune, en vertu de l'autorisation de M<sup>r</sup> le Préfet de ce Département; lequel avait été convoqué par nous par lettres cachetées et remises à domicile dans les délais prescrits par la loi, annonçant :

1<sup>o</sup>. que la réunion de ce jour avait pour but de demander au conseil municipal son avis sur l'enquête qui vient d'avoir lieu à Combiers relativement au projet d'établissement du chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 63. partie comprise entre Charrais et le Clésout.

2<sup>o</sup>. de le consulter sur le projet d'établissement de 12 foires à Garat.

3<sup>o</sup>. Et d'avoir son avis sur une modification à la délibération du dit conseil municipal en date du 8 mars dernier concernant les concessions de terrain dans le nouveau limetier de Combiers.

Étant arrivé à midi précis au lieu indiqué par nos lettres de convocation, ayant attendu jusqu'à une heure du soir, il ne s'est présenté que Messieurs Maugé François adjoint municipal, Badaillac père, Charrier Jean et Dubouche Jean. Ce nombre étant insuffisant pour pouvoir délibérer, nous avons levé la séance et renvoyé au vendredi trois juillet prochain au 7 heures du matin.

De quoi nous avons dressé le présent procès verbal le jour, mois et an susdits.

Le Maire de Combiers.  
 Dufrange